

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 JUIN 2014

Présents : MM. BERNOS, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs :</u>	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Bernard AURISSET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Maylis DEL PIANTA	à	Maïté POTIN
	Gérard ROSENTHAL	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA

Excusés : Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, Christophe GUERY.

RAPPORT N°140619-07-PER

TRANSFORMATIONS DE POSTES

REÇU

le 25 JUN 2014

M. LEES expose :

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST^E MARIE

Petite Enfance

Afin de mieux s'adapter aux attentes des familles dans le cadre de la prestation de service unique (PSU), et d'obtenir les meilleurs taux d'occupation des crèches, notre collectivité a dû faire preuve d'une plus grande flexibilité.

Il est donc proposé de transformer le poste d'agent social annualisé à temps complet en deux postes d'agent social à temps non-complet, à hauteur de 50% chacun.

Piscine

Jusqu'à ce jour, la piscine fonctionne avec notamment quatre postes de maîtres nageurs dont un à temps non-complet (80%).

Aujourd'hui, nous constatons que la personne occupant ce 4^{ème} poste dépasse régulièrement le temps complet du fait des compléments horaires du MNS à temps partiel, et des remplacements des congés annuels ou de maladie.

Par ailleurs, afin d'assurer pleinement ses responsabilités administratives, le chef de bassin aura dorénavant des heures de délégation. Nous avons pu noter que d'autres piscines du département comptaient un chef de bassin et un directeur de piscine. Cette proposition apparaît donc la plus cohérente et la plus économique.

Il est donc proposé d'augmenter le temps de travail de ce poste, et ainsi de le transformer en un poste à temps complet.

Où cet exposé,

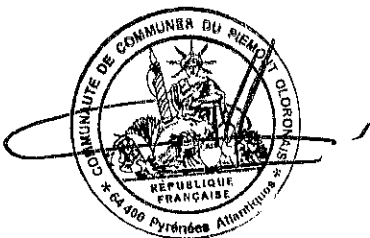
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **TRANSFORME** un poste d'agent social annualisé à temps complet en deux postes d'agent social à temps non-complet à hauteur de 50% chacun ;
- **TRANSFORME** un poste d'éducateur d'activités physiques et sportives à temps non-complet en un poste d'éducateur d'activités physiques à temps complet.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 juin 2014

Suivent les signatures

Affiché le 25.06.14



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daniel LACRAMPE".

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 25 JUN 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE